

N° 4735/AGRI TRANSIS COPIE pour information
à Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à

RUHENGARI .-

Kigali, le 30 septembre 1955

Pour le Résident du Rwanda expédié
Le Résident-Adjoint, R. BOURGEOIS

R. Bourgeois

Léopoldville, le 16 septembre 1955

N° 53/028458

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

cl
J'ai l'honneur de vous faire part, à toutes fins utiles, d'une communication du Département relative au projet de financement de l'industrie hôtelière congolaise par la Société Technique pour l'expansion de l'hôtellerie au Congo, constituée par la mission d'étude venue au Congo-Belge à la fin de l'année 1954, en vue d'examiner sur place la situation et les possibilités de développement de cette industrie.

Il semble que le projet de financement de l'industrie hôtelière, par l'entremise de la Société de cautionnement FRIEDERS et Cie, doive être abandonné, la Société en cause ayant tendance à se désintéresser de cette activité.

En conséquence, il serait utile que les hôteliers intéressés à la chose, soient informés de ce qu'ils devront dorénavant comme par le passé, s'adresser à la Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie.

Les demandes de prêt à la Société de crédit au Colonat et à l'Industrie introduites par des colons ou candidats colons hôteliers doivent donc être examinées sans tenir compte d'une éventuelle assistance ou garantie financière de la Société Technique pour l'expansion de l'hôtellerie au Congo.-

LE GOUVERNEUR GENERAL.-

Ruhengeri



523